



# Bulletin mensuel d'information

## Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie Madeleine

### Conseil municipal

<b>Simon Lacombe,</b>	<b>maire</b>
<b>Chantal Bernatchez,</b>	<b>siège # 1</b>
<b>Jean-Guy Chassé,</b>	<b>siège # 2</b>
<b>Marie-Hélène Di Tomaso,</b>	<b>siège # 3</b>
<b>Daniel Choquette,</b>	<b>siège # 4</b>
<b>Patrice Barbot,</b>	<b>siège # 5</b>
<b>Lise Cadieux,</b>	<b>siège # 6</b>

Prochaine session régulière du conseil :  
Lundi 3 mars 2014 à 20 h 00



### AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En effet, lors de la séance du 3 mars 2014, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2014-01 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Amédée Dubois et Gilles Proulx pour le lot 2 367 025 du cadastre du Québec, 1740 Rue Du Ruisseau.

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise à régulariser une marge de recul latérale dérogatoire d'un garage résidentiel déjà construit.

Le projet de subdivision ne respecte pas le règlement de zonage 09-370 article 7.2.4. , quant à l'aspect suivant :

1. L'implantation existante du garage résidentiel ne respectera pas, suite au projet de subdivision proposé, la marge de recul latérale prescrite qui est de 2m. Le garage résidentiel aura une marge de recul latérale de 1,5m au lieu du 2m réglementaire. L'empiètement sera donc de 0,5m dans la marge de recul latérale.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 290, rue St-Jean-Baptiste, à Sainte-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 20 h.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 30 janvier 2014.

Ginette Daigle, directrice générale

## ERRATUM

Dans le bulletin précédent à la page 2,  
«PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014»  
dans le tableau dépenses à la dernière ligne on aurait dû lire  
«TOTAL DES DÉPENSES» au lieu de total des revenus

## HIVER ET COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES (BAC BRUN)



En hiver, la collecte des matières organiques via le bac brun est effectuée à raison d'une fois par mois, et ce, jusqu'au début avril. Pour éviter que vos matières restent coincées dans le bac en raison du gel, il est fortement recommandé de **tapisser le fond du bac de matières organiques de plusieurs épaisseurs de papier journal** afin d'absorber l'humidité des aliments qui y sont déposés. Il est également recommandé de **placer dans votre bac, un sac de papier conçu pour la collecte des feuilles mortes** afin d'y déposer des matières organiques. Ces sacs, d'une capacité de 60 à 80 litres, sont vendus dans la majorité des quincailleries et permettent de conserver votre bac propre durant la période hivernale, tout en évitant que les matières ne collent aux parois, sous l'effet du gel et du dégel.

En 2013, nous avons détourné plus de 10 600 tonnes de matières organiques de l'enfouissement grâce à la participation soutenue de toute la population et nos résultats font l'envie de nombreuses municipalités du Québec. Les quantités et la qualité des matières organiques collectées à ce jour confirment que la majorité des citoyens participent bien à cette collecte. Pour continuer en ce sens et pour réduire d'avantage la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement, il est important de faire quelques rappels :

- *Aucun sac de plastique ne doit être déposé dans le bac brun même s'ils portent la mention biodégradable ou compostable. Ceux-ci ne sont pas acceptés par le centre de compostage, même s'ils sont vendus avec des équipements identifiés aux fins de récupération des matières compostables;*
- *Les matières recyclables telles que les contenants de verre, de plastique et de métal ne doivent pas se retrouver dans le bac brun, mais plutôt dans le bac vert de recyclage;*
- *Les animaux morts ne doivent en aucun temps, être placés dans le bac brun;*
- *Les cendres de foyer ne doivent en aucun temps être placés dans le bac brun avant d'avoir été entièrement refroidies pendant plusieurs jours et retournées dans leur contenant. Elles peuvent représenter un risque d'incendie important, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte et il est essentiel de bien les gérer avant d'en disposer.*

Pour toute information, n'hésitez pas à appeler la Régie au **450 774-2350** ou votre municipalité.

**Réjean Pion, directeur général**  
Courriel : [riam@ntic.qc.ca](mailto:riam@ntic.qc.ca)



# LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-MADELEINE DÉSIRE COMBLER DES POSTES DE POMPIERS RÉGULIERS À TEMPS PARTIEL.

## EXIGENCES :

- Être en bonne condition physique;
- Posséder un diplôme d'études secondaires (DES);
- Une expérience de travail pertinente au sein d'un service d'urgence ou à titre de pompier, le certificat Pompier I ou le DEP en sécurité incendie ainsi qu'un permis de conduire classe 3 (véhicules lourds) constituent un atout.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 février 2014, soit par courriel, par télécopieur ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Etienne Chassé, directeur du Service incendie  
3541, boul. Laurier, Sainte-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0  
Courriel : [directionssi@stemariemadeleine.qc.ca](mailto:directionssi@stemariemadeleine.qc.ca)  
Télécopieur : (450) 795-3456

## TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL OFFRE DE SERVICE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2014

Il est à noter que les plages de demi-journée en milieu rural seront maintenant en vigueur du lundi au vendredi. Ces plages horaires permettent aux usagers des municipalités rurales de pouvoir utiliser un transport soit pour venir à Saint-Hyacinthe ou pour leur retour à la maison en dehors des heures régulières de base du matin et de fin d'après-midi. Cette desserte varie selon la disponibilité des véhicules, entre 10 h 30 et 13 h 30

Horaire	Heures de service	Routes de demi-journée en milieu rural
Lundi	6 h 30 à 19 h	Disponible
Mardi	6 h 30 à 19 h	Disponible
Mercredi	6 h 30 à 19 h	Disponible
Jeudi	6 h 30 à 20 h	Disponible
Vendredi	6 h 30 à minuit	Disponible
Samedi	8 h à 17 h 30	Non disponible
Dimanche	Non disponible	Non disponible

### Tarification

À compter du **1er janvier 2014**, le tarif du transport adapté sera augmenté. Assurez-vous d'avoir toujours la monnaie exacte pour payer votre droit de transport (passage simple ou carte multipassage). Veuillez noter que les cartes multipassages sont disponibles uniquement en format de 10 passages.

Zone	Mode de paiement		Tarif
1	Passage simple		<b>3,10 \$ / passage</b>
	Carte de 10 passages	Revient à 2,32 \$ le passage	<b>23,20 \$</b>
2	Passage simple		<b>3,60 \$ / passage</b>
	Carte de 10 passages	Revient à 2,84 \$ le passage	<b>28,40 \$</b>
3	Passage simple		<b>4,10 \$ / passage</b>
	Carte de 10 passages	Revient à 3,35 \$ le passage	<b>33,50 \$</b>

# O.T.J. DESNOYERS INC.

## INSCRIPTION AU SOCCER SAISON 2014



L'OTJ Desnoyers vous informe que les séances d'inscription pour la prochaine saison se tiendront :

**MERCREDI 12 MARS ET JEUDI 13 MARS DE 18 h À 21 h**  
au Centre BMO, avenue Beauparlant à St-Hyacinthe

**CLIENTÈLES : U4 À U17 FILLES ET GARÇONS**

**IMPORTANT :** FRAIS ADDITIONNELS DE 20 \$ POUR LES RETARDATAIRES SANS GARANTIE DE JOUER DANS LEUR QUARTIER DE RÉSIDENCE

CARTE « ACCÈS-LOISIRS » VALIDE OBLIGATOIRE

Catégorie	Année de naissance	Coût
U4	2010	60 \$
U5 et U6	2008-09	100 \$
U7 et U8	2006-07	105 \$
U9 et U10	2004-05	110 \$
U11 et U12	2002-03	115 \$
U13 et U14	2000-01	115 \$
U15 à U17	1997-98-99	120 \$

**PAIEMENT :** PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE L'ASSH

**INSCRIPTION :** VOUS POUVEZ COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET LE BORDEREAU AVANT DE VENIR S'INSCRIRE AU [www.assh.ca](http://www.assh.ca)

**Pour information :** Lynda au 450-278-1155

[loisirs.stemariemadeleine@hotmail.ca](mailto:loisirs.stemariemadeleine@hotmail.ca)

## O.T.J. DESNOYERS

### REÇUS SOCCER ANNÉE 2013



Les reçus pour l'année 2013 sont maintenant disponibles en ligne pour tous les joueurs de 16 ans et moins du FC Saint-Hyacinthe (local et compétitif). Pour imprimer votre reçu, rendez-vous au lien suivant:  
<https://secure.tsisports.ca/recus/>

Si vous avez des problèmes à vous connecter, vous pouvez toujours communiquer avec Mme Claudette Branco à [registraire@assh.ca](mailto:registraire@assh.ca), elle pourra répondre à vos questions. Pour les jeunes nés en 2009 et qui ont participé à une activité de soccer, vous devez vous adresser au loisir de votre secteur de résidence afin d'obtenir un reçu.

\*\*\* Assurez-vous d'indiquer le bon nom du parent qui aura droit au crédit d'impôt, car une fois le reçu imprimé, il est impossible de le modifier\*\*\*

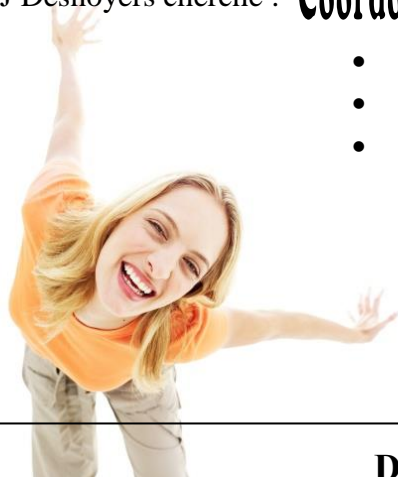
# O.T.J. DESNOYERS INC.

## RECRUTEMENT DE PERSONNEL ESTIVAL ÉTUDIANT

### POUR LE CAMP D'ÉTÉ 2014 :

L'OTJ Desnoyers cherche : **Coordonnateur camp de jour** Et **Animateurs camp et service garde**

- Tu dois avoir complété ton secondaire 4 en juin prochain;
- Tu dois avoir 16 ans et plus;
- Tu dois être disponible sur un horaire variable et participer à des stages de formation sur fin de semaine.



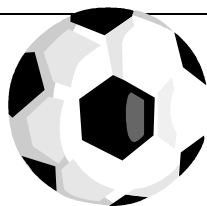
Fais parvenir ton curriculum vitae à  
O.T.J. Desnoyers Inc.,  
3541 boul. Laurier, Ste-Marie-Madeleine, J0H 1S0,  
[loisirs.stemariemadeleine@hotmail.ca](mailto:loisirs.stemariemadeleine@hotmail.ca)

**Dernière chance pour s'inscrire  
au camp de la semaine de relâche**



**INSCRIPTION : (450) 278-1155**

## SOCCER INTÉRIEUR 5 À 12 ANS



### AU GYMNASSE DE L'ÉCOLE ST-JOSEPH

Cette année, les jeunes auront la chance de pratiquer  
**leurs techniques** de soccer durant la saison froide  
au gymnase de l'école St-Joseph à Sainte-Madeleine.

Activité pour tout le Grand Sainte-Madeleine.

L'activité débutera le samedi 15 février  
9 h 30 à 10 h 45 pour les 5 à 8 ans,  
10 h 45 à 12 h pour les 9 à 12 ans.

L'activité se déroulera *les samedis*,  
15-22 février, 1-8-15-22-29 mars, 5-12 avril 2014

## **Coût de l'activité 30\$**

*Pour information et inscription*

**Lynda Michaud, directrice au : (450) 278-1155**

**Ou par courriel : [loisirs.stemariemadeleine@hotmail.ca](mailto:loisirs.stemariemadeleine@hotmail.ca)**



# SÛRETÉ DU QUÉBEC


















## SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE



La Sûreté  
du Québec  
vous informe



Voici un rappel des règles de sécurité que les enfants doivent adopter lorsqu'ils utilisent le transport scolaire. En effet, il est suggéré aux parents de revoir celles-ci avec leurs enfants :

-  Je me rends à l'avance à l'arrêt d'autobus pour éviter de courir.
-  J'attends l'autobus en file sans bousculer les autres.
-  J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher.
-  Je monte dans l'autobus en file et je tiens la rampe.
-  Je me dirige vers ma place et m'assois immédiatement.
-  Je laisse l'allée libre de tout objet.
-  J'évite de distraire le conducteur ou la conductrice.
-  Je laisse mes objets dans mon sac.
-  Je garde les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps.
-  Je ne jette aucun objet ou aliment par la fenêtre ou sur le plancher de l'autobus.
-  Je reste assis tout au long du trajet, jusqu'à ce que l'autobus se soit complètement arrêté.
-  Je m'éloigne de l'autobus dès que j'en suis descendu et je reste loin des roues.
-  Je compte dix pas en sortant de l'autobus avant de traverser devant.
-  Je m'assure que le conducteur ou la conductrice m'ait bien vu avant de traverser devant l'autobus.
-  Je passe devant l'autobus, puis je regarde à gauche, à droite et encore à gauche avant de traverser la rue.
-  J'attends les consignes du conducteur ou de la conductrice lorsque j'échappe un objet sous l'autobus. S'il est impossible de lui parler, j'attends que l'autobus se soit éloigné avant de ramasser l'objet.
-  Je ne passe jamais derrière l'autobus scolaire.




La campagne de sécurité dans le transport scolaire « M'as-tu vu ? » aura lieu du 3 au 14 février 2014. Dans leur publication, l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ) et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) rappellent que le plus grand danger en transport scolaire se situe à l'extérieur de l'autobus. Cela dit, les parents peuvent contribuer à la sécurité lorsqu'ils circulent en présence d'un autobus scolaire, que ce soit sur la route, en zone scolaire ou dans la cour de l'école de leur enfant, en étant attentif à la signalisation et en respectant les règles de sécurité routière. Lors de cette campagne, les policiers feront des rencontres dans certaines écoles primaires de la MRC des Maskoutains afin de rappeler les consignes de sécurité aux enfants. De plus, ils seront présents aux abords des écoles et sur les trajets empruntés par les autobus d'écoliers afin de s'assurer du respect de la signalisation par les automobilistes.

# LES CHEVALIERS DE COLOMB

1025, St-Simon, Sainte-Madeleine



## CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE FÉVRIER 2014


Souper spaghetti :	Vendredi 7 février
Assemblée de l'Exécutif :	Mardi 11 février
Souper de la St-Valentin :	Samedi 15 février 
Assemblée des membres :	Mardi 18 février
Souper Smoked meat :	Vendredi 21 février
Brunch :	Dimanche 23 février 9 h à 12 h
Heure de prière à l'église :	Mardi 25 février 19 h 30

*Joyeuse Saint-Valentin !*



## CERCLE DE FERMÈRES DE SAINTE-MADELEINE



<b>RÉUNION :</b>	Mercredi 12 février 2014 à 19 h 00 <b>Invitée :</b> madame Denise Loiselle vous informe sur l'Alzheimer
<b>ATELIER :</b>	Lundi 17 février 2014 à 19 h 00 <b>Tricot :</b> bas ou mitaines
<b>MESSE :</b>	Dimanche 23 février 2014 à 10 h 30
<b>MESSE :</b>	Dimanche 9 mars 2014 à 10 h 30
<b>RÉUNION :</b>	Mercredi 12 mars 2014 à 19 h 00 <b>Invitée :</b> monsieur Stéphane Leclerc  «Le Mielieux» vous renseigne sur les abeilles, leurs maladies, leurs productions, leurs habitats etc

**BIENVENUE A TOUS !**

Pour informations : Simone : (450) 795-3539

## F.A.D.O.Q. DE SAINTE-MADELEINE



**PROCHAINE DANSE :** 1<sup>er</sup> mars 2014

À la salle des Chevaliers de Colomb au 1025, rue St-Simon à Sainte-Madeleine à 19 h 30 avec la musique de Denis Berthiaume et léger goûter en fin de soirée

**DINER A LA CABANE A SUCRE :**

**Pavillon de l'Érable à Sainte-Rosalie**  
Vendredi le 7 mars 2014

Renseignement Micheline : 450-795-6477 ou 450-795-0062

# MARS

## Calendrier des collectes

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	 3 Session ordinaire du conseil à 20 h ----- <b>URBANISTE</b>	4	5	6 <b>URBANISTE</b>	7 DÉCHETS	8
9 Heure avancée 	10 <b>URBANISTE</b>	11	12	13 Collecte des matières organiques ----- <b>URBANISTE</b>	14  Collecte des matières recyclables	15
16	17 <b>URBANISTE</b>	18	19	20 <b>URBANISTE</b>	21 DÉCHETS	22
23	24 <b>URBANISTE</b>	25	26	27 <b>URBANISTE</b>	28  Collecte des matières recyclables	29
30	31 <b>URBANISTE</b>					

### BIBLIOTHÈQUE

1040 A, rue St-Simon (sous-sol de la Caisse Desjardins) Sainte-Madeleine

Heures d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi : 18h30 à 20h30

Mercredi : 18h30 à 20h30

Samedi : 10h00 à 12h00



Téléphone : (450) 795-3959

Télécopieur : (450) 795-3736

Courriel : madeleine@reseaubibliomonteregie.qc.ca

**Bureau municipal :** 3541, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0

**Téléphone :** (450) 795-6272

**Télécopieur :** (450) 795-3180

**Courriel :** [info@stemariemadeleine.qc.ca](mailto:info@stemariemadeleine.qc.ca) / [loisirs.stemariemadeleine@hotmail.ca](mailto:loisirs.stemariemadeleine@hotmail.ca)

**Site internet :** [www.sainte-marie-madeleine.ca](http://www.sainte-marie-madeleine.ca)

**Heures d'ouverture :** lundi au jeudi de 9 h à 12 h - 13 h à 16 h  
vendredi de 9h à 12h